



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 18 mars 2024
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
P. Anderson, mairesse adjointe
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
D. Knowles, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, conseiller

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
D. Boucher, chef pompier
J.-S. Chiasson, agent de communications
S. Morton, directrice des ressources humaines
R. Melanson, député chef
D. Aube, chef adjoint des pompiers
D. Hamel, sous-chef adjoint des pompiers

1. **MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. **DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 20 février 2024

Proposé par M. Skerry, conseiller
Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 20 février 2024 soit approuvé comme distribué.

MOTION MODIFIÉE

Proposé par D. Knowles, conseiller
Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 20 février 2024 soit modifié comme suit :

Pour le point 8.3.1, la raison du vote négatif du conseiller Branch : souhaite obtenir des réponses à ses questions et attendre la possibilité d'un protocole d'entente avec le collègue.

MOTION ADOPTÉE

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller
Appuyé par S. Brunet, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 20 février 2024 soit approuvé comme distribué, avec les modifications au point 8.3.1.

MOTION ADOPTÉE

4.2 Le séance extraordinaire publique tenue le 11 mars 2024

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire publique daté du 11 mars 2024 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucun point n'est inscrit aux résolutions en bloc.

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Revue de l'année 2023 - Service d'incendie de Bathurst par chef adjoint des pompiers Dustin Aubé et sous-chef adjoint des pompiers Dan Hamel

Le chef adjoint des pompiers, Dustin Aubé, et sous-chef adjoint des pompiers, Dan Hamel, présente un bilan de fin d'année pour 2023. Ils commencent leur présentation en soulignant les événements majeurs, les départs à la retraite et les promotions dans le département.

La présentation a également porté sur les sujets suivants :

- Prévention des incendies

- Statistiques des inspections de sécurité incendie
- Nouveaux outils opérationnels reçus en 2023
- Aperçu des interventions d'urgence en 2023
- Développement professionnel et formations suivies par l'équipe

Ils terminent leur présentation par un aperçu de ce qui est prévu pour 2024.

6.2 Revue de l'année 2023 - Force policière de Bathurst par chef adjoint Roger Melanson

Le chef adjoint, Roger Melanson, commence sa présentation par un message du chef Thériault qui ne pouvait être présent à la réunion. La présentation s'est poursuivie avec l'énoncé de la mission de la Force policière de Bathurst : " La Force policière de Bathurst poursuivra l'excellence professionnelle tout en protégeant la vie et la propriété de nos citoyens et de nos visiteurs. Nous ferons en sorte que notre communauté soit un endroit sécuritaire et désirable pour vivre, travailler et visiter ". Le chef adjoint Melanson présente les postes occupés au sein du service et leur engagement envers la ville.

La présentation a également porté sur les informations suivantes pour 2023 :

- Statistiques
- Budget
- Flotte
- Plaintes
- Normes de police/services partagés

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois de février 2024

Proposé par S. Legacy, conseiller
Appuyé par D. Knowles, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois de février 2024 soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 2 436 514 \$

Capital : 57 408 \$

Total : 3 959 050 \$

MOTION ADOPTÉE

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

8.1 2024-04 Arrêté concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les vendeurs et les cantines mobiles

8.1.1 Troisième lecture de l'arrêté 2024-04

Proposé par R. Hondas, conseiller
Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE l'Arrêté 2024-04, intitulé « Arrêté concernant les marchands ambulants, les colporteurs, les vendeurs et les cantines mobiles », soit passé en troisième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

8.2 2024-05 Un arrêté relatif à l'autorisation et à la réglementation des activités de divertissement à l'extérieur

8.2.1 Troisième lecture de l'arrêté 2024-05

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE l'Arrêté 2024-05, intitulé « Un arrêté relatif à l'autorisation et à la réglementation des activités de divertissement à l'extérieur », soit passé en troisième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Demande de rezonage - 1945, avenue Miramichi

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par M. Willett, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst propose de modifier l'arrêté 2006-01 intitulé « Arrêté portant adoption du Plan municipal de la City of Bathurst » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit:

Changer l'affectation du sol d'une partie des terrains situés au 1945, avenue Miramichi et portant les NIDs 20035986 et 20538278. Aux fins du plan municipal, l'utilisation du sol est changée de "Commercial" à "Industriel".

Le but de ce rezonage vise à changer l'usage de l'ancien concessionnaire d'automobiles Nissan pour permettre un atelier spécialisé dans la fabrication et la remise à neuf d'équipement électrique par deux entreprises déjà établies à Bathurst, soit Black & McDonald et Power Precision.

IL EST DONC RÉSOLU QUE

1. Le conseil demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de lui donner son avis écrit sur les modifications proposées.
2. La présentation publique de la modification proposée au plan municipal ait lieu le 2 avril 2024 à 18 h 30 dans la salle du conseil.
3. La greffière, agissant au nom du conseil, voit à ce que l'avis public prescrit dans l'article 25 de la *Loi sur l'urbanisme* soit affiché sur le site web de la municipalité pour annoncer l'intention du conseil municipal, le jour et le lieu de la présentation publique.

4. Les oppositions au projet d'arrêté peuvent être présentées au conseil municipal dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les soumettant à la greffière à l'hôtel de ville.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Distribution du don reçu de Campbell Amusements Ltd.

Proposé par S. Brunet, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

ATTENDU QUE Campbell Amusements Ltd. a fait un don de 3 000 \$ à la Ville de Bathurst; et

ATTENDU QUE le don doit être distribué conformément aux spécifications établies par le donateur;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE les associations sportives mineures suivantes reçoivent chacune un chèque de 300 \$:

- Club Tennis Chaleur;
- Baseball mineur de Bathurst;
- Basketball mineur de Bathurst;
- Club de ski de fond Jackrabbit;
- Club de curling Bathurst - Little Rocks/Programme junior;
- Patinage Bathurst;
- Hockey mineur Bathurst;
- Bathurst Fudoshin Judo Club;
- Club de natation Blast;
- Club de Lutte Acadie Bathurst – groupe junior

MOTION ADOPTÉE

9.3 Convention collective - Association des policiers de Bathurst

Proposé par R. Hondas, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la convention collective entre la Ville de Bathurst et l'Association des policiers de Bathurst est terminée depuis le 31 décembre 2023 ; et

ATTENDU QUE les deux parties ont conclu une entente visant la période entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2027.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve la convention collective de l'Association des policiers de Bathurst et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous les documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE**9.4 P2024-02 Politique relative à l'élaboration des politiques et procédures**

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par S. Legacy, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst reconnaît l'importance d'élaborer des outils de gestion des politiques efficaces et efficaces qui améliorent l'administration et la prestation de ses services à la municipalité; et

ATTENDU QUE toutes les politiques de la Ville de Bathurst doivent être clairement énoncées et gérées conformément aux lignes directrices dans le cadre de celle politique.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil approuvent la politique P2024-02 intitulée « Politique relative à l'élaboration des politiques et procédures », ci-jointe.

MOTION ADOPTÉE**9.5 P2024-05 Politique concernant le temple de la renommée sportive de Bathurst**

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst reconnaît et honore les réalisations des individus ou des équipes de Bathurst qui ont atteint la proéminence et la distinction dans n'importe quel domaine du sport et ceux qui ont fait une contribution majeure au développement et à l'avancement du sport dans la région de Bathurst.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil approuvent la politique P2024-05 intitulée « Politique concernant le temple de la renommée sportive de Bathurst », ci-jointe.

MOTION ADOPTÉE**9.6 Nomination du Maire adjoint**

La greffière municipale a reçu deux candidatures pour le poste de maire adjoint.

Le conseiller LeBlanc a proposé la candidature du conseiller Willet, qui a accepté.

Le conseiller Hondas a proposé la candidature du conseiller Knowles, qui a refusé.

La greffière invite les conseillers à proposer d'autres candidatures, mais n'en a pas reçu d'autres.

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par P. Anderson, mairesse adjointe

ATTENDU QUE le conseiller Willett a été mis en nomination au poste de maire adjoint pour un premier mandat.

IL EST DONC RÉSOLU QUE le conseiller Willett soit nommé pour le poste de maire adjoint pour un premier mandat qui se termine en juin 2025.

MOTION ADOPTÉE

9.7 Distribution des subventions 2024

Proposé par D. Knowles, conseiller
Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE les subventions soient approuvées comme indiqué ci-dessous comme discuté par le comité des subventions :

- 250 \$ au festival annuel 2024 de « Bass Jam » de Bathurst
- 750 \$ au Make-A-Wish je de fléchettes (12 heures)
- 500 \$ à l'événement Curling pour le coeur de 2024

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Il n'y a pas de rapport de l'administration.

10.2 Rapports de comités

Il n'y a pas de rapport de comité.

10.3 Rapport de la mairesse

La mairesse Chamberlain rappelle aux citoyens que l'événement Curling pour le coeur aura lieu le samedi 23 mars 2024 et encourage tout le monde à y participer et à montrer leur support.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par S. Legacy, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 19 h 21.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE